

## Tombes royales de la dynastie Joseon (République de Corée)

No 1319

*Nom officiel du bien tel que  
proposé par l'État partie :*

Tombes royales  
de la dynastie Joseon

*Lieu :*

Ville métropolitaine de Séoul,  
provinces du Gyeonggi et  
du Gangwon,  
République de Corée

*Brève description :*

Les tombes royales de la dynastie Joseon (1392-1910), situées en République de Corée, comptent 40 tombes. Certaines d'entre elles sont des monticules uniques, d'autres forment des ensembles et sont réparties sur 18 sites différents. Construites sur une période de plus de cinq siècles, elles expriment la manière dont la monarchie voit le monde et comprend la topologie. Elles présentent les principes confucéens, en particulier ceux qui sont associés aux rites voués aux ancêtres.

*Catégorie de bien :*

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de 40 *monuments*.

### 1. IDENTIFICATION

*Inclus dans la liste indicative :* 16 janvier 2006

*Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription :* Aucune

*Date de réception par le  
Centre du patrimoine mondial :* 31 janvier 2008

*Antécédents :* Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

*Littérature consultée (sélection) :*

Lee, Chang-Hwan, "Preservation and Maintenance for Cultural Landscape of Royal Tombs Area Pivoting on Seoul in the Joseon Dynasty", 2007 *ICOMOS Asia and the Pacific Regional Meeting: Heritage and metropolis in Asia and the Pacific*, p. 97-11, Seoul, ICOMOS-Corée, 2007.

National Research Institute of Cultural Heritage, *Royal Tombs of the Joseon Dynasty: Legacies of Elegance*.

*Mission d'évaluation technique :* 21-29 septembre 2008

*Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie :* L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie le 6 janvier 2009 sur les points suivants :

1. Les raisons de l'inclusion de certains éléments dans la zone tampon plutôt que dans la zone proposée pour inscription.
2. La justification de l'exclusion des montagnes gardiennes des zones tampons, en particulier l'une de celles qui est associée à l'ensemble de Heolleung.
3. La nécessité de fournir des informations supplémentaires sur la restauration de la topographie et du paysage de l'ensemble de Seosamreung et de joindre un calendrier des travaux.
4. La nécessité de fournir des assurances concernant :
  - la suppression du stand de tir et du centre d'entraînement sportif (respectivement en 2008 et 2014) à côté de l'ensemble de Taereung ;
  - la suppression des bâtiments de la faculté nationale des arts à côté de l'ensemble de Uireung (en 2012) ;
  - L'amélioration de l'environnement des bâtiments situés à l'ouest de l'ensemble de Seoreung (en 2012).

L'ICOMOS a reçu une réponse de l'État partie (20 pages) le 27 février 2009, qui traite de manière satisfaisante toutes les questions soulevées dans la lettre du 6 janvier 2009. Les réponses sont incluses dans le présent rapport.

*Date d'approbation de l'évaluation  
par l'ICOMOS :* 10 mars 2009

### 2. LE BIEN

#### *Description*

Pendant la dynastie Joseon (1392-1910), 119 tombes furent construites sur le territoire de l'actuelle République de Corée. Chaque tombe est désignée par les termes *neung*, *won* ou *myo* selon le statut royal. Parmi les 119 tombes, 40 étaient des tombes royales où furent ensevelis des rois de la dynastie Joseon et leurs épouses (deux autres de ces tombes sont situées sur le territoire actuel de la Corée du Nord. Elles sont réparties en monticules uniques ou ensembles de monticules. La plus ancienne tombe royale fut construite en 1408 et la dernière en 1966. Ci-après se trouve la liste des 18 sites de tombes royales de la République de Corée et les noms des tombes royales de chacun des sites (dans l'ordre chronologique en commençant par la plus ancienne) :

Province du Gyeonggi :

- Ensemble de Donggureung (E1) : 9 tombes royales - Geonwolleung, Hyeolleung, Mongneung, Hwireung, Sungneung, Sureung, Hyereung, Wolleung et Gyeongneung
- Ensemble de Hongyureung (E2) : 2 tombes royales - Hongneung et Yureung
- Ensemble de Sareung (E3) : 1 tombe royale - Sareung
- Ensemble de Gwangneung (E4) : 1 tombe royale - Gwangneung

- Ensemble de Yeongneung (E5) : 2 tombes royales - Yeongneung et Yeongneung
- Ensemble de Jangneung (E6) : 1 tombe royale - Jangneung

#### Région de Séoul :

- Ensemble de Seolleung (M1) : 2 tombes royales - Seolleung et Jeongneung
- Ensemble de Heolleung (M2) : 2 tombes royales - Heolleung et Illeung
- Ensemble de Taereung (M3) : 2 tombes royales - Taereung et Gangneung
- Ensemble de Jeongneung (M4) : 1 tombe royale - Jeongneung
- Ensemble de Uireung (M5) : 1 tombe royale - Uireung

#### Province du Gangwon :

- Ensemble de Seoreung (W1) : 5 tombes royales - Changneung, Myeongneung, Inreung, Hongneung et Gyeongneung
- Ensemble de Seosamreung (W2) : 3 tombes royales - Huireung, Hyoreung and Yereung
- Ensemble de Olleung (W3) : 1 tombe royale - Olleung
- Ensemble de Paju Samreung (W4) : 3 tombes royales - Gongneung, Sulleung and Yeongneung
- Ensemble de Jangneung (W5) : 1 tombe royale - Jangneung
- Ensemble de Jangneung (W6) : 1 tombe royale - Jangneung
- Ensemble de Yungneung (W7) : 2 tombes royales - Geolleung and Yungneung

Les tombes furent construites pour honorer la mémoire des ancêtres, respecter leurs réussites, asseoir l'autorité royale, protéger les esprits ancestraux du mal et offrir une protection contre le vandalisme. Une tombe royale était un lieu sacré où les défunts pouvaient « vivre » après la mort parmi les esprits ancestraux protecteurs de la dynastie.

Trois clés permettent de comprendre les tombes royales : la topographie du site et la disposition des tombes ; les types de monticules, les structures associées aux sites et la nature et les qualités esthétiques d'objets spécifiques au lieu en pierre ; les rites associés aux inhumations ainsi que les documents qui permettent de vérifier les processus de construction.

Pendant la dynastie Joseon, les sites étaient choisis selon les principes du *pungsu* (*fengshui* en chinois). C'est ainsi que des sites naturels exceptionnels furent choisis, essentiellement le long de deux chaînes de montagnes qui s'étendent au nord et au sud du fleuve Han qui traverse l'actuelle Séoul. Les monticules funéraires qui sont le « cœur » d'un site funéraire royal, étaient habituellement situés au milieu d'un versant. Protégés sur l'arrière, ils sont orientés vers le sud, face à un cours d'eau et, idéalement, face aux chaînes de montagnes au loin.

La chambre funéraire était implantée en un point où des énergies propices étaient censées se concentrer, puis recouverte d'un monticule de terre. Canalisée par un mur bas et courbe et une butte à l'arrière, l'énergie était dirigée vers la chambre funéraire.

En plus de la *zone funéraire*, les tombes royales comportent aussi une *zone de cérémonie* et une *zone d'entrée*, chaque zone ayant une fonction et une signification symbolique différente. La zone funéraire est le lieu sacré des morts qui contient une zone ouverte recouverte de gazon, le monticule funéraire et une voie spirituelle qui descend vers un sanctuaire en forme de T. Le sanctuaire est le centre de la zone de cérémonie et c'est là que se déroulent les rites ancestraux qui symbolisent la rencontre des vivants et des morts. Le sanctuaire est relié par un chemin de vénération à une porte à pointe rouge, l'entrée principale du cimetière royal. La zone de l'entrée s'étend au-delà de la porte et contient la rivière interdite et son pont de pierre, la maison du gardien de la tombe et d'autres bâtiments servant à la préparation des cérémonies. La séparation des vivants et des morts est symbolisée également par la nature des voies : le *chamdo*, le chemin de la vénération, relie la porte principale au sanctuaire et elle est partagée par les vivants et les morts, tandis que le *sindo*, la route des esprits, relie le sanctuaire au monticule funéraire et est empruntée uniquement par les morts.

La disposition des lieux décrite ci-avant suit en général les prescriptions du système rituel confucéen. Toutefois, on distingue des variations dans le nombre et l'emplacement des monticules :

- Tombes à un seul monticule
- Tombes à monticules jumeaux
- Tombes à trois monticules parallèles
- Tombes à un monticule conjoint pour le roi et la reine
- Tombes à doubles monticules sur des collines séparées
- Tombes à doubles monticules disposés verticalement

En plus des monticules funéraires, les édifices associés font partie intégrante des tombes royales : le sanctuaire en bois en forme de T (*jeongjagak*), où les tablettes ancestrales sont conservées et les rites royaux ancestraux pratiqués ; l'abri des stèles qui protège les stèles des tombes ; la cuisine royale où sont préparés les mets destinés aux rites royaux ancestraux ; la maison des gardiens qui s'élève au sud-est du sanctuaire en T et en face de la cuisine ; la porte à pointe rouge (*hongsalmun*), qui marque le début du chemin de vénération, à l'extrémité sud de la zone funéraire, et l'entrée du royaume sacré ; la maison du gardien des tombes (*jaesil*), dans laquelle est conservé le matériel rituel et où sont préparés les rites royaux ancestraux.

L'extérieur des tombes royales est orné d'une série d'objets en pierre, notamment des objets cérémoniels et des représentations humaines ou animales, placés autour du monticule funéraire et devant. Tous servent à souhaiter au mort une vie paisible dans l'au-delà.

Autour du monticule, sur la plateforme supérieure (*sanggye*), un mur de pierre de retenue à 12 angles protège et décore le monticule. Une barrière de pierre, disposée plus loin, encercle le monticule. À l'extérieur de la barrière, des paires de moutons et de tigres en pierre regardent vers l'extérieur, adossées au monticule. Plus loin encore, un muret protège l'ensemble sur trois côtés. Sur le côté ouvert, devant le monticule, se dresse une table en pierre sur laquelle les esprits peuvent jouer. De chaque côté

de la table, à droite et à gauche, s'élèvent des piliers de guet en pierre.

Sur la plateforme du milieu (*junggye*), une lanterne en pierre à quatre ou huit côtés est placée entre deux fonctionnaires et leurs chevaux, tous deux en pierre. Sur la plateforme inférieure (*hagye*) se trouvent deux officiants et leurs chevaux, également en pierre.

Les rites ancestraux associés aux tombes royales sont considérés comme sacro-saints. Ils ont été pratiqués jusqu'à la dernière période de la dynastie Joseon et pendant la courte période de l'empire Daehan (fin du XIXe siècle et début du XXe siècle). Ils ont cessé sous la domination coloniale japonaise et pendant la guerre de Corée puis ont été rétablis (1966) afin de préserver les pratiques rituelles associées à la dynastie Joseon. Des sites furent choisis pour leur proximité avec la capitale, Séoul, ce qui reflète la nécessité pour les rois d'avoir un accès rapide aux tombeaux de leurs pères afin de leur rendre hommage et respect.

La dynastie Joseon connaissait deux types de rites : les rites funéraires (*hyungnye*) et les rites propitiatoires (*gillye*). La tombe royale était construite pendant le déroulement du *hyungnye*. Les règles de ces cérémonies étaient appelées les Cinq Rites, ils sont décrits dans deux livres : le chapitre des « Cinq rites » du *Sejong Sillok* (Annales du roi Sejong) et *Gukjo Oryeui* (« Les Cinq rites de l'État », qui a été publié sous le règne du roi Seongjong). Pendant les funérailles de son père, le nouveau roi suivait les rites décrits dans ces livres.

En plus de ces deux livres, les savants du palais produisirent trois différents types de documents pour marquer le caractère sacré de l'ascendance royale et magnifier l'héritage du roi défunt : *sillok* (annales), *uigwe* (enregistrement des événements d'État) et *neungji* (archives funéraires).

### **Histoire et développement**

L'emplacement des tombes, en particulier des tombes royales, est essentiel à la compréhension de la culture coréenne. Comme le dossier de proposition d'inscription l'exprime, les tombes royales sont les demeures du dernier repos de la famille royale et, en tant que telles, elles révèlent non seulement le prestige de la famille, mais deviennent aussi des ensembles soigneusement construits pour célébrer le culte des ancêtres.

Les dolmens, les plus anciennes tombes connues de la péninsule coréenne, furent construits entre l'âge de la pierre et l'âge du bronze. Pendant la période des Trois Royaumes, les principes de construction des tombes furent définis ; ce fut le royaume Silla, en particulier, qui développa le système de tombes spécifiques à la Corée : un grand trou dans le sol, doublé de bois, rempli de pierres et recouvert de terre (le monticule). Après la conquête des autres royaumes par les Silla, avec l'aide de la Chine, émergea la période Silla unifié pendant laquelle les tombes royales coréennes acquirent leurs caractéristiques uniques, à savoir : tigres de pierre disposés aux quatre directions, tables de pierre devant le monticule funéraire et objets de pierre aux caractéristiques originales. Les tombes royales

furent construites non seulement dans les plaines, mais aussi sur des montagnes.

À l'époque du royaume de Goryeo (918-1392), les tombes royales continuèrent d'être construites sur le modèle Silla unifié mais entre des chaînes de montagne et le long de cours d'eau coulant d'ouest en est. Elles présentaient de nouvelles caractéristiques, telles que les piliers de guet en pierre, les lanternes en pierre, les sanctuaires en T et les abris de stèles, des tigres, des lions et des montons en pierre entourant le monticule funéraire.

Les constructions sous la dynastie Joseon présentent une certaine homogénéité, avec cependant des variations reflétant les souhaits du roi ou de ses descendants. À la différence des tombes royales construites sous la dynastie Goryeo, les tombes royales de la dynastie Joseon étaient construites sur des collines et divisées en trois zones, dont celle du haut, la zone de la tombe proprement dite, se décomposait elle-même en trois plateformes - supérieure, moyenne et inférieure.

On distingue cinq phases de développement des tombes royales Joseon :

- Phase 1 : continuation des principes du royaume de Goryeo. On note des changements dans la conception des lanternes en pierre et l'utilisation de piliers de pierre octogonaux.
- Phase 2 : émergence des principes Joseon. La dynastie Joseon adopte son propre système funéraire basé sur les Cinq Rites de l'État (protocole d'État et étiquette).
- Phase 3 : l'accent est mis sur les principes de géomancie. On note quelques simplifications dans les tombes, par exemple des balustrades remplacent les écrans et les murs en pierre des chambres sont remplacés par des murs en plâtre.
- Phase 4 : émergence du réalisme, utilisation de représentations en pierre d'érudits occupant une plateforme supérieure, la représentation de soldats en pierre n'a plus cours et la taille des sculptures est réduite à la grandeur nature.
- Phase 5 : les transformations reflètent le changement du titre du roi qui devient empereur. On note une augmentation du nombre de représentations en pierre qui sont placées différemment, devant des plateformes servant au déroulement des rites ancestraux.

En plus des cinq phases de développement, des objets en pierre ont connu de légers changements de taille et de forme bien que les types d'objets et leurs positionnements restent inchangés. Cinq phases ont été identifiées pour les objets en pierre.

- Première phase : du début du XVe siècle au milieu du XVe siècle ; exemples : Geonwolleung du roi Taejo (1408) et Changneung du roi Yejong (1470). Caractéristiques : tombes royales construites sur des collines ; chevaux de pierre.
- Deuxième phase : de la fin du XVe siècle à la fin du XVIe siècle ; exemples : Seolleung du roi Seongjong (1495) et Gangneung du roi Myeongjong (1567). Caractéristiques : les objets de pierre augmentent en taille.

- Troisième phase : du début du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; exemples : Mongneung du roi Seonjo (1630) et Uireung du roi Gyeongjong (1724) ; caractéristiques : la taille des objets en pierre se réduit dans les dernières années.
- Quatrième phase : du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle ; exemples : Wolleung du roi Yeongjo (1776) et Yureung de l'empereur Sunjong (1926) ; caractéristiques : deux plateformes remplacent les trois plateformes traditionnelles.

#### *Valeurs des tombes royales de la dynastie Joseon*

Les valeurs des tombes royales Joseon sont liées à la disposition globale des tombes et plus spécifiquement aux trois zones funéraires – la zone de la tombe proprement dite, la zone de cérémonie et la zone d'entrée ; les trois plateformes de la zone de la tombe ; toutes les constructions et les objets associés. L'emplacement et les vues démontrent l'importance du *pungsu* dans la détermination de l'implantation et de l'orientation des tombes. L'ordre naturel est représenté par le type et le positionnement des forêts, des arbres, des arbustes et des plantes.

Les valeurs sont également liées à la préservation des rites ancestraux.

### **3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ**

#### *Intégrité et authenticité*

##### *Intégrité*

Proposition d'inscription en série :

En tant que proposition d'inscription en série, les sites transmettent une compréhension complète de l'emplacement, de la disposition et de la composition des tombes royales Joseon.

En considérant les sites individuellement, on constate des exceptions mineures : une partie du site du *jaesil* de l'ensemble de Yeongneung (E5) n'est pas comprise dans la zone proposée pour inscription ; une partie du site du *jaesil* de l'ensemble de Jangneung (Yeongwol Jangneung) (E6) n'est pas incluse dans la zone tampon ; le *yeonji* et le *geumcheongyo* de Hyoreung (ensemble de Seosamreung) (W2) ne sont pas inclus dans la zone du bien proposé pour inscription ; le *yeonji* de l'ensemble de Jangneung (W5) n'est pas compris dans la zone proposée pour inscription.

Il existe deux autres exceptions mineures : les temples gardiens de Jangneung (E6) et Yungneung (W7) sont soit dans la zone tampon (temple gardien de Jangneung) soit hors de la zone tampon (temple gardien de Yungneung).

Au vu de ces exceptions, l'ICOMOS a demandé des éclaircissements à l'État partie quant aux raisons pour lesquelles ces sept sites ont été inclus dans des zones tampons (ou, dans le cas d'un des sites, a été exclu de la zone tampon) et non pas dans la zone proposée pour inscription. De plus, l'ICOMOS a demandé des précisions

à l'État partie sur la possibilité ou non que ces sites soient à l'avenir intégrés dans la zone du bien proposé pour inscription. Une lettre a été envoyée à l'État partie le 6 janvier 2009 concernant ces exclusions. En réponse à la lettre de l'ICOMOS, l'État partie a répondu le 27 février 2009, comme suit :

- Il est prévu d'inclure le site du *jaesil* de l'ensemble de Yeongneung (E5) dans la zone proposée pour inscription en 2009.

- Le site du *jaesil* de l'ensemble de Jangneung (Yeongwol Jangneung) (E6) est déjà inclus dans la zone proposée pour inscription, mais les délimitations n'en sont pas clairement marquées sur les cartes. Les modifications ont maintenant été portées sur les cartes.

- Le *yeonji* et le *geumcheongyo* de Hyoreung (ensemble de Seosamreung) (W2), à la lumière de leur signification et de leur rapport avec les tombes royales, ont été inclus dans la zone proposée pour inscription à partir du 18 décembre 2008.

- Le *yeonji* de l'ensemble de Jangneung (W5), à la lumière de sa signification et de son rapport avec les tombes royales, a été inclus dans la zone du bien proposé pour inscription à partir du 18 décembre 2008.

- Les temples gardiens de Jangneung (E6) et Yungneung (W7) sont correctement protégés car les bâtiments et leurs reliques sont classés patrimoine culturel au niveau de l'État, de la province ou de la municipalité, et sont gérés en tant que zones de patrimoine culturel autonome. De plus, les temples ont été privatisés en tant qu'ensembles religieux.

Il est certain que le développement urbain a affecté les cônes de vues de certains sites (Seolleung, Heolleung et Uireung), mais les constructions ne sont visibles qu'au sommet de certaines tombes. Une législation stricte garantit actuellement que le développement à l'intérieur des zones tampons soit contrôlé.

L'intégrité des sites est considérablement augmentée par la poursuite des rites ancestraux traditionnels.

##### *Authenticité*

Au fil du temps, des éléments des sites ont été réparés, restaurés et reconstruits. Les zones funéraires ont subi peu d'interventions, tandis que les zones de cérémonie et de l'entrée en ont subi la majeure partie, essentiellement en raison de l'utilisation du bois comme matériau de construction.

La fonction d'origine est préservée sur tous les sites et une atmosphère sacrée règne, en particulier dans les sites les moins urbanisés.

Concernant la forme et la conception, seules quelques entrées ont été modifiées (Seolleung et Heolleung, par exemple), et, dans les années 1970, la forme et l'emplacement des *jaesil*, *chamdo* et *geumcheongyo* de Yeongneung ont été modifiés. Concernant les matériaux, la plupart des réparations ont été effectuées à l'aide des mêmes matériaux d'origine, bien que dans les années 1980, du ciment ait été utilisé pour réparer les fissures de certains éléments en pierre (par exemple un mur à Yureung, le *chambo* d'Illeung et des ouvrages en pierre à Hyoreung et Sulleung)

Globalement, les tombes royales Joseon possèdent une authenticité certaine.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies, en particulier à la lumière des clarifications apportées par l'État partie quant à l'inclusion/exclusion des sept sites susmentionnés dans la zone proposée pour inscription.

### *Analyse comparative*

L'architecture des tombes royales Joseon est comparée à celle des tombes royales d'autres cultures confucéennes : chinoise, japonaise et vietnamienne. Par rapport aux tombes royales chinoises, une des différences les plus importantes est que les tombes royales Joseon sont dominées par un environnement naturel tandis que les tombes royales chinoises sont entourées par un environnement bâti. De même, les Tombes impériales des dynasties Ming et Qing (inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial en 2000, 2003 et 2004 sur la base des critères (i), (ii), (iii), (iv) et (vi)) ont perdu leur fonction de sites de dévotions aux ancêtres, tandis que l'Organisation de la famille royale de Corée a maintenu des services de mémoire réguliers.

Par comparaison avec les tombes royales japonaises, les tombes royales Joseon ont connu une histoire plus longue et continue. Au Japon, du III<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, divers types de monticules funéraires (mausolées) furent construits (la diversité se trouve dans les plans), mais après le VII<sup>e</sup> siècle, les tombes royales devinrent beaucoup plus petites et de forme hémisphérique. De même, avec la pratique du bouddhisme, les pagodes en pierre remplacèrent les monticules funéraires. Ce ne fut qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les empereurs revinrent au pouvoir, que les mausolées royaux réapparurent au Japon.

La comparaison la plus significative avec les tombes royales du Vietnam porte sur celles qui furent construites sous la dynastie Nguyen qui gouverna le Vietnam de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1945. Sept tombes royales furent construites pendant cette période dans les environs de Hue et, de bien des manières, elles sont construites sur le modèle des tombes royales chinoises.

Toutes ces tombes royales ont les monticules funéraires en commun, mais ce qui distingue les tombes royales Joseon, c'est la constante démonstration de la vision culturelle de la nature et de l'univers. Il en résulte que les structures qui entourent les monticules funéraires se sont développées de manière distincte et originale.

Dans la péninsule coréenne, deux ensembles de tombes royales ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial : tombes royales du royaume de Silla (57 av. J.-C. – 935 apr. J.-C.) qui sont incluses dans les Zones historiques de Gyeongju (2000, critères (ii) et (iii)), République de Corée, et les tombes Koguryo (37 av. J.-C. – 688 apr. J.-C.) qui sont comprises dans l'Ensemble des tombes de Koguryo (République populaire démocratique de Corée) (2004, critères (i), (ii), (iii) et (iv)) et les Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo (Chine) (2004, critères (i), (ii), (iii), (iv) et (v)). Les tumuli royaux du royaume de Silla étaient généralement bâtis dans des plaines, tandis

que les tombes royales de la dynastie Koguryo étaient construites en terrains montagneux.

Les tombes royales de la dynastie Joseon sont une série plus récente qui, avec les deux autres séries plus anciennes, permettent de compléter la longue histoire de la construction des tombes royales sur la péninsule coréenne. Et, contrairement à l'implantation des séries plus anciennes, les tombes royales Joseon, sont installées sur des versants de collines, et orientées vers des montagnes au loin ou le creux des plaines.

### *Proposition d'inscription en série :*

L'ICOMOS considère que l'État partie a montré une logique détaillée et systématique pour inclure toutes les tombes royales de la dynastie Joseon dans les limites de son territoire national.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative permet d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

### *Justification de la valeur universelle exceptionnelle*

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Développement de tombes royales selon le confucianisme et les philosophies d'Extrême-Orient ;
- Culture funéraire unique respectant la nature ;
- Traditions de construction et de tenue d'archives reflétant des phases importantes de l'histoire humaine ;
- Continuité de la tradition confucéenne du culte des ancêtres.

### *Proposition d'inscription en série :*

En tant que série, les tombes royales transmettent l'histoire et la vision du monde de la dynastie Joseon sur plus de cinq siècles (1392-1910). Considérées individuellement, les tombes royales évoquent différentes phases de développement au cours de la dynastie. Toutefois, considérées de manière globale, le développement des tombes royales dans le temps, ainsi que leurs histoires cumulatives et leurs associations, offre une vision convaincante dans le contexte du culte des ancêtres et de la royauté, des croyances et des pratiques du peuple coréen à la fois dans l'histoire et aujourd'hui.

### *Critères selon lesquels l'inscription est proposée*

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iii), (iv) et (vi).

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les éléments des principes confucéens, du bouddhisme, du

taoïsme et des idées indigènes ont tous été pris en compte dans la localisation, la disposition et la conception des tombes.

Étant donné l'histoire du développement des tombes royales Joseon, l'ICOMOS se demande si celles-ci démontrent un échange de valeurs humaines ou une *assimilation* de valeurs humaines. L'évolution des tombes royales coréennes suit un schéma propre à la Corée et à la période Silla unifié (avant 918) par lequel les tombes ont acquis des caractéristiques uniques. De plus, les tombes royales semblent avoir eu peu ou pas d'influence sur l'architecture funéraire ailleurs en Asie.

De même, en considérant les tombes royales Joseon dans le contexte philosophique et religieux asiatique, il y a une *assimilation* marquée des valeurs humaines telles qu'elles sont exprimées dans le confucianisme, le bouddhisme et le taoïsme, mais peu de preuves d'échange de valeurs humaines.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

*Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que, comparé à d'autres cultures confucéennes, l'approche intégrée de la nature et de l'univers pendant la période Joseon a créé une tradition funéraire unique et importante associée aux tombes royales. En adoptant les principes du *pungsu* et en conservant l'environnement naturel, un lieu sacré caractéristique a été créé pour la pratique des rituels ancestraux.

L'ICOMOS considère que les tombes royales Joseon portent un témoignage unique d'une tradition culturelle de rites ancestraux qui a été pratiquée sans interruption du début de la période Joseon jusqu'au début du XXe siècle et, de nouveau, à partir de 1966.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

*Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que, à l'intérieur de la période Joseon il existe des différences spécifiques aux époques, telles que reflétées dans la disposition des lieux, la conception architecturale et l'utilisation ainsi que dans les dimensions des objets en pierre.

L'ICOMOS considère que les tombes royales Joseon, en tant que série complète, sont un exemple exceptionnel d'un type unique d'architecture de tombe royale qui répond à son environnement et révèle, au travers de ses édifices, de ses structures et des éléments associés, la tradition et la pratique de rites ancestraux.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

*Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les rites ancestraux d'État ont été perpétués pendant toute la période Joseon et, à l'exception de périodes de troubles politiques, ils sont pratiqués le jour de la célébration ancestrale chaque année par l'organisation de la famille royale et par des sociétés culturelles pour chaque tombe. De même, la dynastie Joseon a conservé un système appelé *Jongmyo* (sanctuaire royal ancestral) pour l'exposition et le culte des tablettes ancestrales.

L'ICOMOS considère que les tombes royales Joseon sont directement associées à la tradition vivante des rites ancestraux dans le contexte du confucianisme.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii), (iv) et (vi) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

#### 4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

##### *Pressions dues au développement*

Les effets du développement urbain sont l'un des facteurs principaux affectant le bien, en particulier les vues à partir des sites et les rivières alimentant les bassins des sites. Des progrès ont été réalisés dans le contrôle de certains effets négatifs, comme les limitations de hauteur des bâtiments dans la zone tampon de Seolleung et l'extension des zones tampons autour des ensembles de Seosamreung et de Taereung.

##### *Contraintes dues au tourisme*

Le tourisme a eu un impact sur les sites dans les zones plus urbanisées, en particulier les zones d'entrée. Les visites sont particulièrement nombreuses durant les mois d'avril, mai et octobre, bien que certaines tombes ne soient pas accessibles aux visiteurs ordinaires.

##### *Contraintes liées à l'environnement*

Les pluies acides, les espèces de plantes étrangères et les mousses qui prolifèrent posent des problèmes, tandis que les fourmis blanches endommagent les structures en bois et que les sangliers attaquent les personnes et endommagent les structures. L'ensemble de Yeongneung, par exemple, souffre d'une croissance excessive des mousses.

##### *Catastrophes naturelles*

Le risque de catastrophe naturelle le plus important provient des incendies. Les pluies torrentielles entraînent aussi des risques.

### *Impact du changement climatique*

Le réchauffement de la planète aura des effets sur la flore et la faune, et, comme précédemment mentionné, les fourmis blanches posent déjà un problème. Les structures en pierre et en bois pourraient également affectées.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien proviennent des pressions dues au développement, à l'environnement et au tourisme ainsi qu'aux catastrophes naturelles comme l'incendie.

## **5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION**

### ***Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon***

Les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont clairement indiquées sur les cartes mais sont difficile à repérer sur les sites. Pour les 18 ensembles (40 tombes), le bien couvre une superficie de 1 756,90 ha et la zone tampon, une superficie de 4 251,70 ha. La totalité de la superficie est de 6 008,60 ha.

Les délimitations du bien soutiennent les valeurs du bien, d'autant que cinq des sites qui étaient au départ inclus dans des zones tampons (ou supposés l'être) (une partie du site du *jaesil* de l'ensemble de Yeongneung (E5), une partie du site du *jaesil* de l'ensemble de Jangneung (Yeongwol Jangneung) (E6), le *yeonji* et le *geumcheongyo* de Hyoreung (ensemble de Seosamreung) (W2) et le *yeonji* de l'ensemble de Jangneung) (W5)), sont maintenant inclus dans la zone proposée pour inscription. De plus, la raison pour laquelle les temples gardiens des ensembles de Jangneung (E6) et Yungneung (W7) n'ont pas été inclus dans la zone proposée pour inscription a été justifiée.

L'extension des zones tampons varie. À Séoul, les cinq ensembles ont des zones tampons de 100 mètres autour du bien et sont placés sous le contrôle de l'Ordonnance de protection du patrimoine culturel de la ville. Dans la zone métropolitaine (provinces du Gyeonggi et du Gangwon), les 13 ensembles ont des zones tampons s'étendant à 500 mètres autour du bien et régies par l'Ordonnance de protection du patrimoine culturel de la province.

Pour des raisons de distance, par exemple au-delà de 500 mètres autour des biens proposés pour inscription, la plupart des zones tampons ne comprennent pas les montagnes gardiennes qui font face aux tombes royales. Dans le cas de l'ensemble de Heolleung (M2), par exemple, et en réponse à une demande spécifique de l'ICOMOS, l'État partie a expliqué dans sa lettre du 27 février 2009 que la montagne gardienne, à savoir le mont Illeungsan, se trouve à 1,5 kilomètre de la zone du bien proposé pour inscription. L'État partie a expliqué que le mont Illeungsan est placé sous la protection du gouvernement du district par son classement en éco-parc et ceinture verte.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont appropriées.

### ***Droit de propriété***

Le bien est la propriété de l'État depuis 1945. La plupart des zones tampons sont détenues par des propriétaires privés, mais le gouvernement a acquis une partie des terres privées autour des routes d'accès afin d'améliorer la valeur des sites et leur gestion. De plus, l'ensemble de Taereung a bénéficié d'un accord de transfert de propriété entre des propriétaires privés et l'administration du Patrimoine culturel (CHA), et un accord de transfert de propriété est en cours pour l'ensemble de Seosamreung.

### ***Protection***

#### *Protection juridique*

En 1970, les 18 ensembles (40 tombes) ont été classés sites historiques nationaux dans le cadre de la Loi sur la protection du patrimoine (CHPA), révisée en 2000. Dans le cadre de cette loi et de la loi sur l'utilisation et la planification des propriétés foncières nationale (NLPUA), le développement au sein de ces biens est interdit afin de garantir la protection du paysage historique et culturel.

À l'intérieur des zones tampons, le développement doit être approuvé par le Comité du patrimoine culturel (NCHC), et le chef de l'administration du Patrimoine culturel (CHA) a le droit de demander que des mesures soient prises pour conserver le paysage. Des orientations sont appliquées pour six des ensembles (Donggureung, Hongyureung, Sareung, Jangneung (W5), Jangneung (W6) et Yungneung), et des orientations similaires devraient être formulées pour les autres tombes royales. Dans les zones urbaines, les règles de planification des gouvernements locaux s'appliquent, mais il semble qu'elles soient soumises à une approbation finale prise au niveau national.

#### *Protection traditionnelle*

Les bureaux de gestion des tombes royales sont placés sous l'autorité de la CHA. La Société des rites ancestraux, créée par l'organisation de la famille royale, joue un rôle important dans la protection des rites ancestraux royaux.

#### *Efficacité des mesures de protection*

Des mesures de protection sont en vigueur. De plus, des lacunes ont été identifiées et des mesures ont été prises ou sont prévues pour y remédier.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée mais conseille vivement à l'État partie de produire des orientations pour le développement approprié des douze zones tampons restantes.

### ***Conservation***

#### *Inventaires, archives, recherche*

Le bien a été enregistré dans les archives royales. De même, les registres historiques couvrent le choix des sites, la forme des tombes royales et leurs réparations.

### *État actuel de conservation*

L'état actuel de la conservation est bon, à l'exception du *jeongjagak* (sanctuaire en T) et du *suragan* (cuisine royale) de l'ensemble de Heolleung, qui sont en cours de restauration. La restauration incorrecte des structures de l'ensemble de Yeongneung dans les années 1970 sera corrigée en 2011. Des engagements ont été pris concernant la suppression du stand de tir et du centre d'entraînement sportif à Taereung (M3) (respectivement en 2008 et 2014) et le retrait de la faculté nationale des arts à Uireung (M5) (en 2012). L'engagement a été également pris d'améliorer l'environnement des édifices à l'ouest de Seoreung (W1) (en 2012). Des informations complémentaires reçues de l'État partie le 27 février 2009 comprenaient des assurances/plans (et des mesures prêtes à entrer en vigueur) pour la suppression opportune de ces bâtiments non conformes. Toutefois, dans ses informations complémentaires (Annexe 7), l'État partie évoque la possible réinstallation et l'amélioration des équipements militaires à Olleung (W3) ainsi que la réinstallation des équipements militaires de Jangneung (W6). Ces deux cas nécessiteront des précisions dans le futur.

### *Mesures de conservation mises en place*

De même, des mesures ont été prises pour étudier et améliorer les effets des pluies acides. En particulier, des objets en pierre ont souffert de l'érosion par le ruissellement de l'eau et la présence de mousses. Toutefois, les travaux de conservation de la pierre sont au stade de la recherche et de l'étude expérimentale.

La conservation des éléments en bois suit les meilleures pratiques connues en Extrême-Orient et dans la communauté internationale. En conformité avec les recommandations de la CHA, il semble que certains traitements soient pratiqués tous les cinq ans, la restauration des toitures tous les dix ans et des grands travaux de restauration tous les vingt ans. L'ensemble de Heolleung est en cours de restauration.

### *Entretien*

L'entretien quotidien est effectué par l'équipe de l'entretien sous la direction de la CHA.

### *Efficacité des mesures de conservation*

Le bien dans son ensemble est entretenu de façon satisfaisante et conservé de manière appropriée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la conservation du bien dans son ensemble est satisfaisante.
--

### **Gestion**

#### *Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels*

Le système de gestion est fortement centralisé et bien organisé. Au sommet se trouve l'administration du Patrimoine culturel (CHA) (Division de la gestion des tombes et des palais royaux).

Cinq groupes conseillent la division : le Comité du patrimoine culturel ; le Comité du conseil scientifique ; l'Association de la famille royale ; l'équipe de l'entretien ; la Division du patrimoine culturel du gouvernement local (pour le Bureau de gestion de Jangneung (province du Gangwon) seulement).

Placés directement sous l'autorité de la CHA (Division de la gestion des tombes et des palais royaux) se trouvent cinq bureaux officiels : le Bureau de gestion de la région Est ; le Bureau de gestion de la région Centre ; le Bureau de gestion de la région Ouest ; le Bureau du sanctuaire du roi Sejong ; le Bureau de gestion du *Sareung* (pépinière de plantes traditionnelles). Les tombes royales sont placées directement sous la direction de ces bureaux. Toutefois, comme précisé ci-avant, le Bureau de gestion de Jangneung (province du Gangwon) est placé directement sous l'autorité de la Division du patrimoine culturel du gouvernement local, qui elle-même dépend de la CHA.

### Proposition d'inscription en série :

La structure organisationnelle et les responsabilités et processus qui y sont associés indiquent qu'il existe un cadre de gestion d'ensemble pour tous les éléments composant le bien.

### *Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation*

Un plan de gestion pour les tombes royales de la dynastie Joseon a été formulé en septembre 2007. L'objectif de ce plan est de préserver et de gérer les tombes royales de manière plus systématique et plus scientifique. Il semble que la principale contribution du plan soit d'affirmer des bonnes pratiques existantes.

Les sites manquent d'un plan de tourisme complet. L'ICOMOS considère que cela est nécessaire afin de protéger les valeurs des sites.

Il existe une interprétation pour chaque site ouvert au public, mais le système de signalisation manque actuellement d'uniformité d'un site à l'autre. Bien qu'il y ait un certain nombre d'initiatives dans ce domaine, l'importance des tombes royales nécessite d'être exprimée de façon plus visible.

### *Préparation aux risques*

La CHA a rédigé un manuel des catastrophes naturelles pouvant toucher le patrimoine culturel et un manuel pratique des mesures anti-incendie et des réparations.

### *Implication des communautés locales*

L'Organisation privée de la famille royale, en particulier, a contribué de manière importante au maintien des valeurs immatérielles des tombes royales. En plus des recherches sur les rituels et l'éducation aux rites, l'Organisation a créé une société ancestrale pour chaque tombe royale. Les sociétés ancestrales contribuent aux efforts de conservation des tombes royales et conduisent les cérémonies les jours spécifiés pour les rites ancestraux royaux.

L'engagement élargi de la communauté se manifeste dans le programme bénévole « Un patrimoine, un gardien » qui encourage l'entretien du site par les communautés locales.

*Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation*

Toutes les ressources financières destinées à conserver et gérer les tombes royales Joseon proviennent du budget de l'État. Le budget est divisé en trois principaux chapitres : conservation, gestion et promotion. Il existe des possibilités de formation interne et externe.

*Efficacité de la gestion actuelle*

Le système de gestion et la politique actuelle semblent être efficaces.

Toutefois, l'ICOMOS recommande qu'un plan de gestion du tourisme soit formulé et mis en œuvre immédiatement et qu'une interprétation des sites plus affirmée soit conçue.

L'ICOMOS considère que le système de gestion et la politique actuelle sont efficaces. Toutefois, l'ICOMOS recommande qu'un plan de gestion du tourisme soit développé et mis en œuvre immédiatement et qu'une interprétation des sites plus affirmée soit conçue.
---

## 6. SUIVI

Une grande importance est accordée au suivi du bien. Si les sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, l'État partie prévoit qu'un suivi systématique sera effectué tous les deux ans. Actuellement, il existe une liste de contrôle basée sur l'authenticité, la conservation et la gestion. Chaque zone a des indicateurs appropriés.

L'ICOMOS considère que le système de suivi proposé est approprié.
---

## 7. CONCLUSIONS

Essentiellement centrées autour de Séoul, les tombes royales Joseon sont implantées à flanc de montagne, conformément aux principes du *pungsu*. Les tombes, d'une élégance discrète dans leur conception et leurs dimensions humaines, sont des ensembles de monticules funéraires, et leurs édifices, structures et éléments associés incluent une série d'objets en pierre, tels que des lanternes, des animaux et des représentations humaines. Les différentes parties des ensembles sont disposées selon une hiérarchie cérémonielle stricte, dans laquelle les fidèles se déplacent vers des lieux de plus en plus sacrés pour honorer les ancêtres les plus vénérés, les rois de la dynastie Joseon.

### *Recommandations concernant l'inscription*

L'ICOMOS recommande que les tombes royales de la dynastie Joseon, République de Corée, soit inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères (iii), (iv) et (vi)*.

### *Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée*

L'environnement naturel des tombes royales de la dynastie Joseon, formé selon les principes du *pungsu*, crée un lieu sensible où se perpétuent la tradition vivante du culte des ancêtres et ses rites associés.

Les tombes royales, avec leur ordonnancement hiérarchique des zones allant du profane au sacré, avec leurs structures et leurs objets caractéristiques, sont un ensemble qui résonne de l'histoire passée de la dynastie Joseon.

**Critère (iii) :** Dans le contexte des cultures confucéennes, l'approche intégrée de la nature et de l'univers pendant la période Joseon a créé une tradition funéraire unique et importante associée aux tombes royales. En adoptant les principes du *pungsu* et en conservant l'environnement naturel, un lieu sacré caractéristique a été créé pour la pratique des rituels ancestraux.

**Critère (iv) :** Les tombes royales Joseon sont un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble architectural et de paysage qui illustre une période significative du développement des monticules funéraires dans le contexte des tombes coréennes et d'Extrême-Orient. Les tombes royales, dans leur réponse à l'environnement et dans la configuration unique de leurs édifices, structures et éléments associés, manifestent et renforcent les traditions séculaires et la pratique vivante du culte des ancêtres au travers d'une série de rites déterminés.

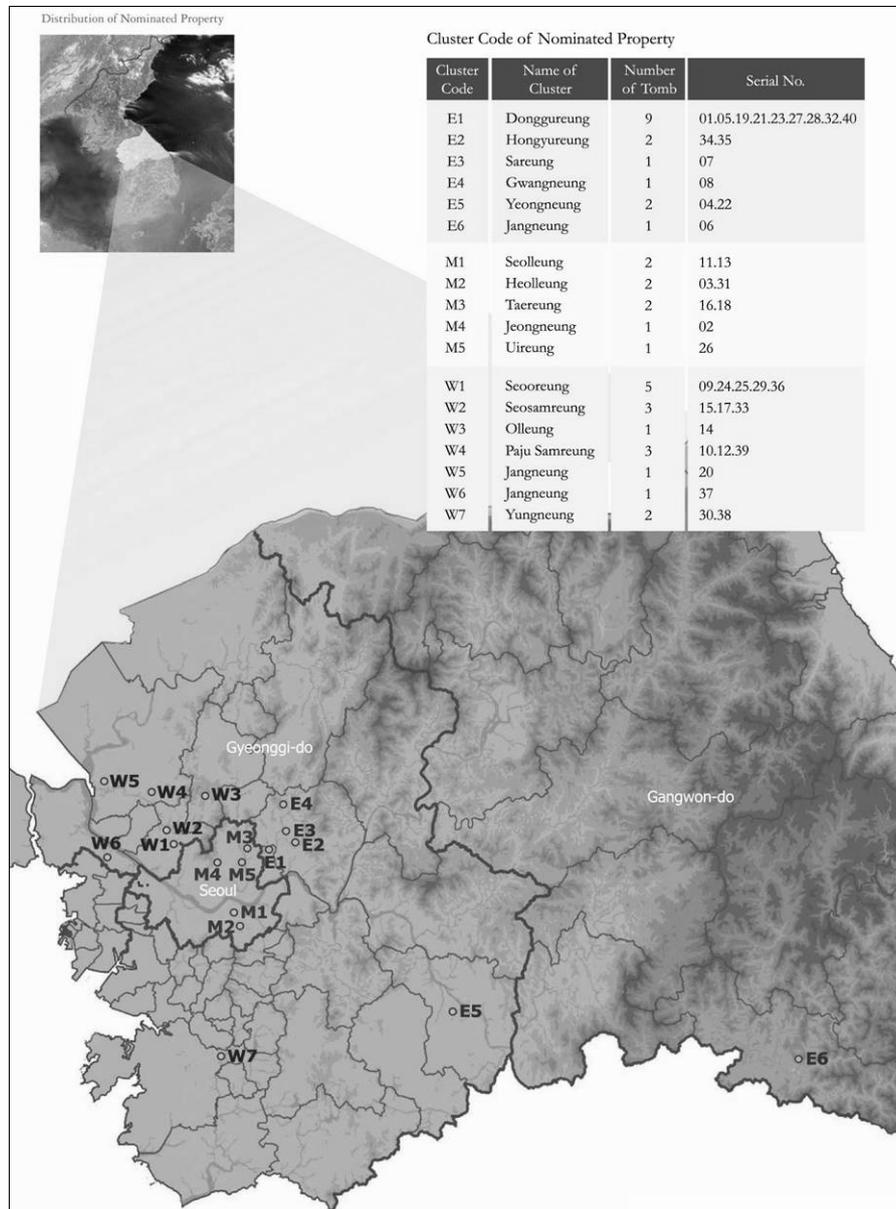
**Critère (vi) :** Les tombes royales Joseon sont directement associées à une tradition vivante de rites ancestraux. Au cours de la période Joseon, les rites étatiques ancestraux étaient pratiqués régulièrement et, à l'exception de périodes de troubles politiques au cours du siècle dernier, ont été pratiqués chaque année par l'Organisation de la famille royale et la société culturelle de chaque tombe royale.

En tant que série, les tombes royales de la dynastie Joseon conservent leur intégrité et leur authenticité globale. Des équipements sans liens avec les tombes sont déplacés sous le contrôle de l'administration du Patrimoine culturel (CHA).

Une importante protection légale, y compris une protection traditionnelle, est en place. Un système de gestion intégré assure la cohérence d'un bien à l'autre, y compris la mise en œuvre et le suivi de mesures efficaces dans le cadre d'initiatives de conservation et d'entretien quotidien des biens.

De plus, l'ICOMOS recommande à l'État partie de :

- Produire des orientations pour le développement approprié dans les 12 zones tampons restantes ;
- Développer et mettre en œuvre un plan de gestion du tourisme ;
- Améliorer l'interprétation du site afin de la renforcer.



Carte indiquant la localisation des biens proposés pour inscription



**Photo aérienne de Gangneung**



**Sareung – paysage environnant une tombe royale**



**Yereung – sanctuaire en forme de T**



**Jeongneung – lanterne en pierre**